

Publié le : 13 AVR. 2023



**Arrêté temporaire n°23-AT-148
Portant réglementation du stationnement et de la circulation**

ALLEE JEAN GIONO et RUE MARCEL PAUL

Madame le Maire de Portes -lès-Valence,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1 et R. 417-10

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

CONSIDÉRANT que des travaux Renouvellement des branchements d'eau potable rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 09/04/2023 au 08/05/2023 ALLEE JEAN GIONO et RUE MARCEL PAUL

ARRÊTE

Article 1

À compter du 09/04/2023 et jusqu'au 08/05/2023, les prescriptions suivantes s'appliquent ALLEE JEAN GIONO, du 3 jusqu'à la RUE MARCEL PAUL et RUE MARCEL PAUL, du 9 jusqu'à l'ALLEE JEAN GIONO :

- La circulation des véhicules légers et poids lourds est interdite la journée. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux riverains, véhicules de police et véhicules de secours.
- Le stationnement des véhicules légers et poids lourds est interdit la journée. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de police et véhicules de secours. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;

Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, SOGEA RA - Agence Coca Sud Est.

Article 3

Le Directeur de la Sécurité publique à Valence 26, le chef de la Police Municipale de Portes-lès-Valence, Le Directeur des Services Techniques et le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Portes-lès-Valence, le 31/03/2023
Madame le Maire de Portes -lès-Valence



Geneviève GIRARD

DIFFUSION:

SOGEA RA - Agence Coca Sud Est

le Directeur de la Sécurité publique à Valence 26

le chef de la Police Municipale de Portes-lès-Valence

Arrêtés

SDIS

CITEA